

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

À Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

Affaire suivie par :
M. Thibaud CHAILLOU, DGS
Courriel : dgs@mairie-langogne.fr

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et L.2121-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous convoquer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la Mairie de Langogne (salle du conseil municipal, 2^{ème} étage) le :

MARDI 04 NOVEMBRE 2025 à 18 heures 00

Selon l'ordre du jour suivant :

- I. Appel nominatif des conseillers et vérification du quorum ;
- II. Ouverture de la séance ;
- III. Désignation du secrétaire ;
- IV. DÉLIBÉRATIONS :
 - 1°) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 07 octobre 2025 ;
 - 2°) Commande publique – Marchés publics - Approbation de la convention de groupement de commande avec la communauté de communes du haut Allier Margeride et Lozère Habitations dans le cadre de la rénovation des immeubles sis 7 et 9 rue du pont vieux et désignation des représentants à la commission d'appel d'offres
 - 3°) Institutions et vie politique - Intercommunalité – Mise à jour des statuts du SDEE
 - 4°) Fonction publique – Personnel titulaire – Tableau des effectifs
 - 5°) Finances locales – Décisions budgétaires – Modification du Plan Pluriannuel d'Investissement du budget principal
 - 6°) Finances locales – Décisions budgétaires – Décision modificative n°2 du budget principal
 - 7°) Finances locales – Décisions budgétaires – Décision modificative n°2 du budget annexe « Service des eaux »
 - 8°) Finances locales – Décisions budgétaires – Décision modificative n°2 du budget annexe « Musée de la Filature des Calquières »
 - 9°) Environnement - Approbation des plans des zonages « Adduction d'eau potable », « Eaux usées » et « eaux pluviales » constituant un dossier devant faire l'objet d'une enquête publique conjointe avec la commune de Naussac-Fontanes
- V. Compte-rendu des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal ;
- VI. Questions de fin de séance

Vous trouverez joints à cette convocation la note de synthèse ainsi que les différentes annexes. Par ailleurs, en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales, je vous précise que les dossiers relatifs aux points examinés à l'ordre du jour peuvent être consultés dans le bureau du DGS de la Ville de Langogne, M. Thibaud CHAILLOU, sur rendez-vous.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, tout conseiller voulant intervenir lors des questions diverses devra déposer sa ou ses questions par écrit à l'accueil de la mairie ou l'envoyer par courriel à l'adresse dgs@mairie-langogne.fr avant 17h00 le lundi 03 novembre 2025.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, ma considération distinguée.

Le 28 octobre 2025,

Le maire, Marc OZIOL

